

¹
TREBOUREZ

- acquite au 12
- chapel 1806
- 1813

trigoures

reponses aux demandes que font messieurs les vicaires
generaux du diocese, de quimper aux curés et desservants
du dit diocese.

à la premiere demande on repond que s. ydunet
confesseur est le patron de l'Eglise succursale de
Trigoures.

à la 2.^{me} que le desservant ayant pris exactement les noms
de ceux, qui se sont presents à la paque de l'an dernier,
a trouve sept-cent quelques communians. on ne peut pas
absolument fixer le nombre d'ames.
à la troisieme, que deux pretres sont necessaires dans
cette commune.

à la quatrieme, qu'il n'y a point ici de vicairé depuis le
commencement de la revolution.

à la cinquieme, qu'on ne desire point de secondaire
attendu qu'il n'y a, ni logement, ni gain pour lui. le desservant
actuel arien de la ruine, a vivre, et est logé par continuation
dans un cant d'œuvre.

à la sixieme, que le desservant actuel s'appelle ynes
Caïrou, né à Lannivain succursale, du canton de sothoa
departement des côtes du nord, le neuf mai mil-sept-cent-
quarante-six et promu au sacerdoce, le samedi de la
passion mil-sept-cent-soixante-douze.

messieurs les curés du canton ou leurs vicaires
repondront à la septieme demande.

à la huitieme, qu'il y a dans cette commune, une
seule chapelle dediee à la sainte vierge, ou de tems imme-
morial, on est dans l'usage, de faire l'office un dimanche
de chaque mois et à toutes les fetes de la sainte vierge.
la chapelle est en état de duevne, et de sûreté pour la
celebration des saints mysteres. elle est necessaire pour la
commune; parceque par le moyen des abondantes offrandes
qui y tombent, on a de quoi entretenir l'Eglise principale, qui
n'a aucune espece de rente.

à la neuvieme, qu'il n'y a dans cette commune, ni chapelle
domestique, ni oratoire. y. Caïrou desservant de Trigoures.

fréguerez Le 26 mars 1813

Je reu le mandement des murs
Les grands viciniers qui demandent
des renseignements de chapelles
de communes. Dans fréquentes
il n'y a qu'une seule que l'on
nomme pontonaire d'édifice à
notre Dame qui est nécessaire
et en très bon état en
conséquence nous saurons la
conservée pour l'utilité
commune

veuillez vous en honorer
d'une réponse si vous en avez
puce car sujet de notre
présbytere de fréquentes le
plutôt possible et si c'est en
attendant avec l'union la
plus sûre

voire par l'union
et l'union
l'union et l'union
l'union et l'union